



# ACTUALITÉS DE LA LUTTE CONTRE LE PROJET DE SURFPARK

Période du 03/05/2025 au 15/06/2025

Rédaction : Collectif NON au surfpark à Canéjan

**Présentation :** Un permis de construire a été accordé par le maire de Canéjan pour la construction de deux piscines de surf géantes. Le Collectif NON au surfpark à Canéjan, porté par l'association Collectif Canéjan en Transition et constitué d'habitants des communes riveraines, s'oppose au projet, au côté de la SEPANSO Gironde et de Surfrider Foundation Europe, qui ont déposé un recours contre le permis de construire. Cette 9<sup>ème</sup> newsletter préparée par le collectif vous informe sur l'actualité de cette lutte.

Précédentes Newsletters : voir [ici](#).

## Résumé des sujets abordés

- Cette fois, les promoteurs ont **commencé à creuser** un des deux bassins de surf, sans attendre la décision du tribunal administratif ! Nous vous expliquons ici ce qui est en train de se jouer.
- Le **rapport final de l'expertise sur l'eau** des bassins du surfpark a été transmis au juge, nous revenons sur sa conclusion principale : **l'absence d'autosuffisance en eau des bassins**. Jusqu'ici, nous n'avions pu obtenir d'informations sur la consommation d'eau des surfparks à cause de **l'opacité des industriels** : or, pour la première fois, un surfpark a publié sa consommation en eau. Les chiffres **confirment nos alertes**.
- Nous vous expliquons ensuite **le tour de passe-passe de la commune** en matière d'urbanisme **pour faciliter le projet**.
- Enfin, nous vous convions à une **réunion publique** le mercredi 2 juillet à 20h à la Bergerie du Courneau (tout près du site où les travaux ont commencé) pour vous expliquer la situation, répondre à vos questions et obtenir, avec votre aide, que nos élus **cessent de soutenir ce projet**.



- **Actualités concernant le projet de surfpark**

### **Cette fois, ils creusent !**



Dès la mi-mars, des travaux de nivellement du terrain avaient commencé sur le site du Courneau, à Canéjan. Depuis mi-mai, les promoteurs ont fait creuser l'un des deux bassins, comme le montre cette photo, sur ce site auparavant couvert d'arbres. Pourtant, en août 2023, ils assuraient qu'ils attendraient la décision du tribunal :

« [Si le juge dit que ce n'est pas possible, on réfléchira et on trouvera de nouvelles solutions](#) ».

De même, le maire de Canéjan, Bernard Garrigou, affirmait fin 2024 vouloir respecter les décisions de justice :

« [la ville réaffirme assumer sa double responsabilité, celle d'être garant du respect de la loi et des décisions de justice](#) ».

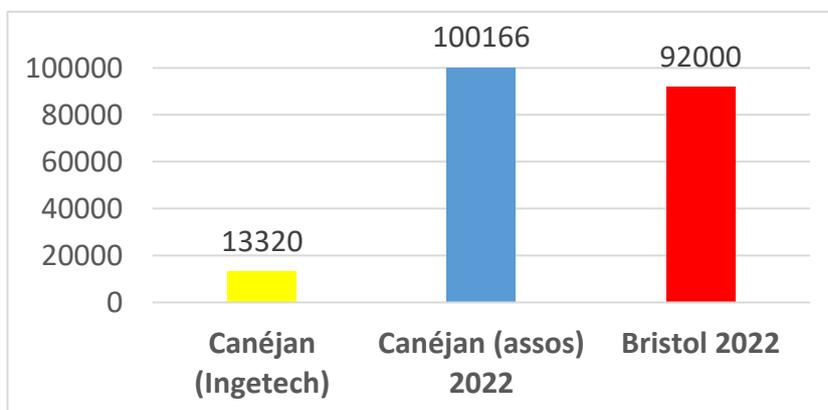
**Résultat : les promoteurs n'attendent pas la décision du tribunal pour démarrer la 1<sup>ère</sup> phase des travaux**, espérant ainsi « gagner du temps » et convaincre de nouveaux investisseurs, **et la commune laisse faire.**

### **Alerte sur l'eau confirmée**

Nous alertons depuis plus de deux ans sur la consommation importante d'eau potable du projet de surfpark à Canéjan. Aujourd'hui, deux éléments confirment que nous avons raison :

- Un **rapport d'expertise judiciaire** confirme que les bassins du projet auront bel et bien besoin d'eau potable, contrairement à ce qu'assuraient les promoteurs dans leur communication grand public et dans le permis de construire. Selon l'expert, ce besoin serait plus faible que nos premières estimations, mais il est bien réel.

- Un surfpark similaire en Angleterre (Bristol) a publié ses consommations : **86 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par an en moyenne**, un chiffre **bien plus proche de nos alertes** que des estimations très faibles des promoteurs. Nous vous expliquons tout en détail [ici](#).



Consommation annuelle d'eau potable (hors vidange) d'un surfpark : estimations pour Canéjan par Ingetech, le bureau d'étude mandaté par les promoteurs (en jaune) et par les associations (en bleu) ; et valeur mesurée pour le surfpark de Bristol (en rouge). Chiffres en mètres cubes.

## Une solution pour bloquer la construction du surfpark

L'enquête publique pour la révision du **PLU** (Plan local d'urbanisme) de la commune de Canéjan vient de se terminer, comme expliqué dans notre [précédente Newsletter](#).

Un changement discret mais **lourd de conséquences** a été proposé par la commune : l'autorisation des **activités de service** dans la zone d'activités du Courneau, là où les promoteurs veulent construire le surfpark.

Or un surfpark est **clairement une « activité de service »**, avec accueil (massif) du public.

Depuis au moins 20 ans, les activités grand public sont interdites sur le site ([Sud-Ouest, 5 février 2005](#)). En 2023, pour contourner cette interdiction et pouvoir délivrer le permis de construire, la commune a présenté le surfpark comme une **installation sportive d'intérêt collectif** — une justification pour le moins contestable.

Avec les règles actuelles d'urbanisme, **ce tour de passe-passe ne tiendrait plus** : à 70 € l'heure, ce surfpark relève clairement d'une activité commerciale.

Le commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique sur la révision du PLU juge dans son [rapport final](#) que cette proposition d'autoriser les activités de service dans la zone du Courneau **n'a pas été suffisamment justifiée ni discutée**. Il estime que la modification proposée par la commune de Canéjan « *changerait en profondeur la vocation artisanale et industrielle du secteur* ».

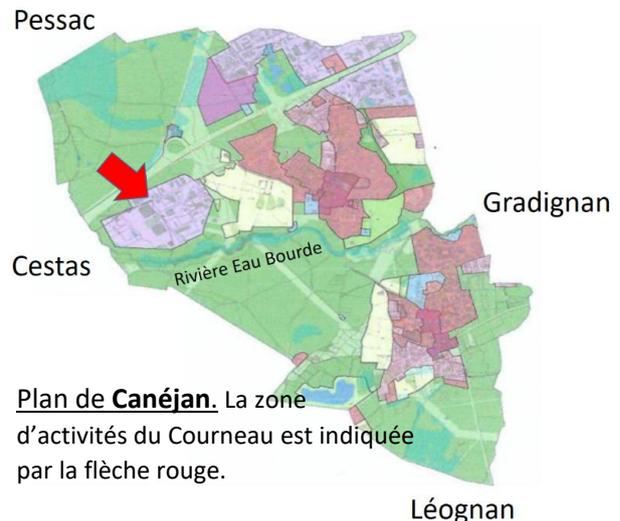
Mais la commune défend l'idée d'**autoriser les activités de services** dans cette zone.

**Nous demandons solennellement au maire de revenir sur cette proposition.**

Dans une lettre du 2 juillet 2023, la commune a affirmé entendre les « *inquiétudes légitimes* » sur l'utilisation des ressources ou la cohérence du projet de surfpark avec sa politique environnementale. Elle ajoutait cependant que « *la collectivité se devait, de fait, de délivrer le permis* ».

En réalité, **la commune peut parfaitement faire obstacle au projet de surfpark en choisissant de conserver la vocation artisanale** de la zone d'activités du Courneau. Il suffit d'autoriser uniquement les commerces liés aux activités artisanales, pas les activités de service. Ainsi, si le juge exige une modification conséquente du permis de construire, le PLU révisé s'appliquerait et **le projet de surfpark tomberait à l'eau !**

La commune répondrait ainsi du même coup à une autre demande forte du commissaire-enquêteur : garantir aux canéjanaises et canéjanais **un approvisionnement en eau potable** pour les années à venir, sans dépasser le **plafond de dotation en eau potable** fixé par la préfecture.



## Prochains rendez-vous :

- **Samedi 21 juin à 16h** : point local d'information sur le surfpark, Parc Mano –Chêne vert à Cestas.
- **Mercredi 2 juillet à 20h00** : réunion publique d'information sur le projet de surfpark à Canéjan, à La Bergerie du Courneau (Canéjan).

**PS.** Nous prévoyons de diffuser ce tract à Canéjan et à Cestas pour inviter les habitants à cette réunion publique. Faites-nous signe en envoyant un message à [contact@ns33.fr](mailto:contact@ns33.fr) si vous souhaitez nous aider à le distribuer autour de chez vous !

**NON AU SUREPARK A CANÉJAN**

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

**MERCREDI 2 JUILLET - 20H**  
LA BERGERIE DU COURNEAU, CANÉJAN

Un permis de construire a été accordé sans concertation pour creuser, près de Cestas, deux gigantesques piscines de surf aussi grandes que 10 piscines olympiques. Un recours a été déposé au tribunal administratif, mais les pelleteuses sont déjà à l'œuvre.

**STOP**

**STOP À CE PROJET ABERRANT !**  
Venez nombreux défendre l'intérêt général et interpeller les élus qui facilitent le projet.

**LA JUSTICE N'A PAS ENCORE TRANCHÉ !**  
Le démarrage des travaux sans attendre la décision de juge méprise la procédure en cours et les habitants.

**UNE PROMESSE D'AUTOSUFFISANCE EN EAU DÉMENTIE**  
L'expertise judiciaire l'a confirmé : un apport en eau potable sera nécessaire. Environ 30% de l'eau communale serait détournée pour ce surfpark.

**INACCEPTABLE EN PLEINE CRISE DE LEAU**  
On nous demande d'économiser l'eau, mais ce projet de luxe — 70€ l'heure de surf — recevrait des millions de litres du réseau public !

**UN AFFLUX MASSIF, DES NUISANCES DÉCOUPLÉES**  
Les promoteurs annoncent désormais plus de 250 000 visiteurs/an, 3 fois plus que dans leurs titres déclaratifs, avec des pics d'affluence lors d'événements festifs (concerts, shows, compétitions).  
➤ Plus de trafic et de bruit, y compris tard le soir.

QR code, @NONAUSURFENBOITE.FR, www.ns33.fr

Collectif NON au surfpark à Canéjan, porté par le Collectif Canéjan en Transition (CANT) et par son conseil d'administration.

**L'EAU EST TROP PRÉCIEUSE**

## Situation à date :

Notre [pétition](#), lancée le 1<sup>er</sup> juin 2023, compte désormais 63 365 signatures (nous allons la mettre à jour pour prendre en compte les derniers éléments du dossier, merci de continuer à la faire tourner !).

Notre compte Instagram @NONausurfenboite.fr a désormais 1968 abonnés. Cette Newsletter est diffusée à 498 abonnés.

Notre cagnotte destinée à couvrir nos frais se trouve [ici](#), merci pour votre aide !

Pour consulter les articles récemment parus sur le projet de surfpark à Canéjan, voir notre [revue de presse](#). Pour toute question, écrivez-nous à [contact@ns33.fr](mailto:contact@ns33.fr).

On continue, plus déterminés que jamais !

## **Le collectif NON au surfpark à Canéjan**

**NON AU SUREPARK A CANÉJAN**

CANÉJAN en TRANSITION

SIGNEZ LA PÉTITION

Facebook, Instagram @NONAUSURFENBOITE.FR

Publication du Collectif NON au surfpark à Canéjan, porté par l'association Canéjan en transition. Adresse : 1 bis boulevard Pey Arnaud, 33610 Canéjan. Contact : [contact@ns33.fr](mailto:contact@ns33.fr)